

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2025

PROCÈS VERBAL

Présents : Claude ARMBRUSTER, Jérôme CONVERSET, Stéphane JANOT, Olivier MONNIER, Marcel TAVERNIER, Claude VUILLEMIN.

Absents excusés : André BILLOTTE, Sylvie GROSDEMOUGE (procuration à Claude ARMBRUSTER), Fabrice HALLER (procuration à Jérôme CONVERSET)

Désignation d'un secrétaire

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivité Territoriales, Monsieur Olivier MONNIER a été élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20h03.

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2025

Ni question ni remarque POUR : 8

DELIBERATIONS

1 - 2025-6-1 : Tarif du stère d'affouage bord de route et sur pied

Suite au devis signé pour le bûcheronnage en juillet, il faut fixer les prix du stère d'affouage bord de route et sur pied.

VOTES : 8 POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION :0

Après en avoir délibéré le conseil fixe ainsi les tarifs :

Bord de route : 51 € TTC

Sur pied : 9 € TTC

2 - 2025-6-2 : Travaux sylvicoles – programme 2026.

Le Maire a présenté deux devis, un de l'ONF et un de la SASU BILLOTTE.

VOTES : 8 POUR : 5 CONTRE : 3 ABSTENTION :0

Après en avoir délibéré le conseil dit à 3 voix contre 5 que les travaux sont attribués à l'ONF pour un montant de 2 451.78 € HT.

3 - 2025-6-3 : DM2 budget forêt.

Le Maire explique que lors du vote du budget, l'assistance technique avait été provisionnée au compte 611 sur la base des devis fournis par l'ONF. Les crédits du 611 sont donc suffisants. Cependant, cette année, un prélèvement sur les ventes de bois a été effectué pour couvrir les futures charges d'assistance technique, entraînant l'ouverture du compte 62878. Les dépenses réalisées sur ce compte ont déséquilibré le chapitre, rendant les crédits insuffisants pour régler la dernière facture de l'ONF pourtant imputée au 611.

Il est ainsi proposé d'augmenter le compte 62878 de 1 600 €, correspondant à la facture de 1 589,01 € HT, et d'augmenter simultanément les recettes de vente de bois du même montant afin d'équilibrer la DM.

VOTES : 8 POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION :0

Après en avoir délibéré le conseil approuve la DM2.

4 - 2025-6-4 : Révision du périmètre de protection du monument historique : avis sur la proposition de nouveau périmètre délimité des abords – PDA

Dans le cadre de mise en place du PLUI il est envisagé avec l'Architecte des Bâtiments de France de modifier les périmètres de protection autour des monuments historiques, fixés actuellement à 500 mètres, ils désigneront des immeubles ou ensembles d'immeubles qui formeront avec les monuments historiques des ensembles cohérents ou qui seront susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur ;

- se substitueront aux périmètres actuels des 500 mètres ;
- seront plus adaptés au contexte communal, intercommunal et aux monuments historiques.

Il est proposé d'émettre un avis favorable aux projets de périmètres délimités des abords autour de la croix, de la maison du Bailli et de la maison Gaudy de Granges-le-Bourg qui seront soumis à enquête publique unique, conjointement au projet de plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de communes du Pays de Villersexel.

VOTES : 8 POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION :0

Après en avoir délibéré, le conseil émet un avis favorable.

5 - 2025-6-5 : Révision des loyers - gel des loyers.

Le Maire explique que les tarifs des logements de la ferme et de la poste sont plus élevés que ce qui se fait dans les autres villages alentours, il propose de geler les loyers pour une durée à déterminer.

VOTES : 8 POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION :0

Après en avoir délibéré le conseil approuve le gel des loyers pour une durée de 3 ans.

6 - 2025-6-6 : Modification des tarifs de location de la salle de convivialité et fixation des prix de remplacement des ustensiles et du matériel.

Le Maire explique que la dernière délibération relative à la location de la salle de convivialité date du 12 décembre 2019. Compte tenu de l'augmentation des coûts énergétiques et des améliorations apportées aux équipements de la salle, il est proposé de réviser les tarifs en vigueur.

Par ailleurs, en cas de casse de vaisselle ou de tout autre matériel, il n'est actuellement pas possible de facturer le locataire, les tarifs correspondants n'ayant pas été définis. Il est donc proposé d'établir un barème pour la casse ou la disparition du matériel mis à disposition. Il est également précisé qu'en cas de dégradation importante, un devis de réparation ou de remplacement sera établi, et la facture devra être réglée par le locataire sur présentation d'un titre de paiement.

VOTES : 8 POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION :0

Après en avoir délibéré le conseil fixe les tarifs de la salle de convivialité.

- Week-end : 130 € pour les habitants de Granges-le-Bourg
- Week-end : 180 € pour les extérieurs.

7 - 2025-6-7 : Adoption du RPQS assainissement 2024.

VOTES : 8 POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION :0

8 - 2025-6-8 : Adhésion à la convention de participation « santé » proposée par le CDG70.

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 et le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 ont redéfini la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents. Les contours de ce financement sont précisés sur un montant minimum de participation obligatoire de l'employeur à compter du 1^{er} janvier 2026 de 15€ mensuels par agent et un socle ; par le biais d'une convention de participation ou la labellisation de contrats individuels.

Par délibération du 10/04/2025 le conseil municipal a donné mandat au CDG70 pour mener à bien la mise en concurrence obligatoire dans le cadre d'une convention de participation ce qui permet à la commune de rejoindre le contrat groupe à compter du 1^{er} janvier 2026.

Après avis favorable du CST en date du 02/12/2025, il est proposé de rejoindre la convention de participation au 1^{er} janvier 2026 et de verser à tous les agents qui souhaitent adhérer à la mutuelle Amellis une participation de 30 € mensuel.

VOTES : 8 POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION :0

Après en avoir délibéré le conseil décide d'octroyer une participation de 30 € à tout agent qui adhère à Amellis Mutuelles à partir du 1^{er} janvier 2026.

9 - 2025-6-9 : Extension du réseau électrique concédé (A9765).

Il est exposé qu'il y a lieu de prévoir une extension du réseau concédé d'électricité pour une construction rue sous les fossés, objet qui relève de l'article L342-11 du code de l'Energie, modifié par l'ordonnance n°2023-816 du 28/08/2023,

Ces travaux sont de la compétence du syndicat intercommunal d'électricité du département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune adhère.

L'avant-projet définitif de ces travaux établi par les services du SIED 70 prévoit :

- l'extension souterraine du réseau concédé d'électricité longue d'environ 80 mètres
- la fourniture, la pose et le raccordement d'un coffret électrique en limite de propriété.

Il est précisé que cette opération pourrait bénéficier d'une aide financière du SIED70 égale à 40% du montant total de ces travaux.

Il est proposé de demander au SIED de procéder à l'étude détaillée de cette opération selon l'avant-projet définitif présenté et de demander que la participation financière due au SIED70 soit prise en charge par Monsieur IATTONI en application de l'article L342-11 du code de l'Energie, modifié par l'ordonnance n°2023-816 du 28/08/2023.

VOTES : 8 POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION :0

Après en avoir délibéré, le conseil :

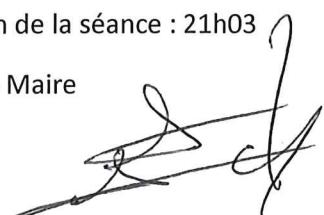
- **DEMANDE** au SIED 70 de procéder d'une part à l'étude détaillée de cette opération selon l'avant-projet définitif présenté.
- **DEMANDE** que la participation financière sollicitée par le SIED 70 soit prise en charge par Monsieur IATTONI Daniel en application de l'article L342-11 du code de l'Energie, modifié par l'ordonnance n°2023-816 du 28/08/2023.

Questions diverses

- DM1 budget forêt : augmentation de crédits : afin de pouvoir régler les frais_de charges prévisionnelles prélevés par l'ONF sur les ventes de bois il a fallu augmenter les dépenses de 3600 € au compte 62878 et augmenter dans le même temps les recettes au 7022 de 3600 €.
- Affouage : les inscriptions sont en cours.
- Location du logement 3 de la ferme : le logement a été refait et loué le 15/12/2025
- Eau...

Fin de la séance : 21h03

Le Maire



Le secrétaire